

Charte pour la mise en œuvre
du schéma départemental de la logistique
en Seine-et-Marne

Contexte

En 2010, le Département a engagé une étude sur l'élaboration d'un schéma départemental de la logistique en partenariat avec la Région, l'Etat, le SDIS, les principales collectivités territoriales du département ainsi que les acteurs privés de la filière.

En effet, le Conseil général souhaite mener une véritable stratégie d'aménagement et de valorisation de la filière logistique qu'il affirme au travers son projet de territoire, ses contributions à la stratégie régionale du développement économique et de l'innovation, ainsi qu'au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

La démarche a été souhaitée innovante en intégrant dans les réflexions au-delà des aspects fonciers les problématiques suivantes :

- *l'aménagement durable de l'espace, en développant notamment le volet des transports alternatif, en optant pour une politique de qualification, de choix et de maîtrise des espaces à privilégier en réponse aux différentes formes de logistique, et en guidant l'ensemble des acteurs de la logistique dans des démarches volontaristes d'aménagement durable des espaces. Par ce schéma, le Département souhaite également affirmer sa volonté de traiter et proposer des solutions innovantes aux problématiques :*
 - *de sécurité incendie,*
 - *d'accès à l'eau,*
 - *de risque inondation,*
 - *et d'aménagement durable de l'espace.*
- *l'approche compétences et métiers qui s'appuiera sur des démarches de promotion des métiers de la logistique, de formation, d'accompagnement par des acteurs institutionnels des politiques d'emploi. Il s'agira aussi de structurer la filière, la consolider mais surtout la valoriser par la recherche et le développement.*

Le département de Seine-et-Marne doit faire face à quatre enjeux majeurs liés au développement de cette filière :

1. L'amélioration de l'attractivité des cinq pôles logistiques identifiés, soit le triangle «Roissy-Chelles-Meaux », Marne-la-Vallée, Sénart, le secteur de la RN4 ainsi que le pôle de Montereau-Fault-Yonne en faisant de la Seine-et-Marne, la vitrine de la logistique durable,
A cet effet, le Contrat de Développement Territorial de Sénart y contribuera avec le projet de création d'un pôle d'excellence logistique et de distribution (logistique verte, hi-tech, du dernier kilomètre...).
2. La préservation de l'emploi sachant que les principaux pôles d'activités logistiques génèrent 70% des emplois du commerce de gros et 65% des emplois industriels. Il s'agit de faire évoluer les compétences de nos bassins d'emplois vers les besoins engendrés par les évolutions de la filière, les métiers connexes ou encore les activités productives en lien avec la logistique mais également rendre plus attractive la filière.
3. Le renforcement de la performance de ces pôles par l'amélioration de l'accessibilité routière, par une politique d'aménagement favorisant la montée en gamme des zones d'activités, la plate-formisation et la mutualisation des services aux salariés et aux entreprises, mais également par une politique d'animation et d'attractivité à destination des nouvelles logistiques et des activités supports à celles-ci.
4. La reconversion, la restructuration et la densification des sites existants et vieillissants afin de lutter contre les friches et les dents creuses pour préserver les zones agricoles en modérant l'étalement urbain.

Afin de répondre à ces enjeux, le schéma départemental propose une déclinaison opérationnelle et concertée des axes d'engagement, ainsi qu'un guide de recommandations pour la programmation de l'aménagement et la gestion durable des zones d'activités à vocation logistique.

I. Objectifs et principes de la charte

Le Schéma de la logistique n'ayant pas un caractère prescriptif, la charte permet aux différents acteurs de se réunir autour d'objectifs et axes d'orientations partagés, afin d'agir ensemble pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des pôles logistiques de la Seine-et-Marne par une démarche dans laquelle le secteur des ressources humaines occupe un rôle majeur.

Ainsi, les acteurs publics ou privés signataires de la Charte s'engagent autour des cinq axes suivants :

A. Le positionnement de la Seine-et-Marne dans le Grand Bassin Francilien

Objectifs :

- Clarifier et affirmer les vocations attribuées à chaque espace, pour mieux orienter les projets de développement,
- Utiliser l'outil de qualification des espaces proposé dans le schéma pour présenter des projets de développement à des partenaires publics ou à des acteurs privés,
- Etre en appui technique ou financier aux démarches de qualification des espaces ou schéma de secteurs,
- Inclure dans la programmation économique une volonté et une démarche de commercialisation pro-active vers les acteurs et utilisateurs de la filière.

B. Le développement de l'animation économique : Innovation, Marchés et Compétences

Objectifs :

- De soutenir les innovations dédiées ou issues de cette filière,
- Accompagner la consolidation de la filière autour des acteurs du monde des transports et de la logistique, mais aussi des activités supports et du tissu de chargeurs associés,
- Ne pas se limiter à des approches foncières de la logistique et engager des opérations de soutien et de développement des compétences et métiers,
- De valoriser les activités existantes sur le territoire pour accompagner les projets d'implantation : Bureau d'études, commercialisateurs, prestataires de service, transporteurs, commissionnaires,
- Communiquer sur les résultats obtenus, et les partager à minima à l'échelle départementale,
- Initier, piloter, financer des actions collectives.

C. Le développement de la multi-modalité

Objectifs :

- accompagner les acteurs publics et privés dans la concrétisation d'alternatives à la route pour soulager ce trafic, mais aussi pour ouvrir des perspectives de développement vers d'autres formes d'activités liées à de la logistique multimodale (logistique industrielle notamment),
- Valoriser les offres multimodales et les ports intérieurs du 77,
- Favoriser les relations chargeurs-transporteurs-institutions-zones,
- Investir dans les réseaux routiers et ferroviaires.

D. L'accompagnement des porteurs de projet vers la mutabilité et durabilité des espaces économiques

Objectifs :

- répondre à des enjeux d'aménagement, de préservation, et de développement durable d'espaces à vocation logistique,
- utiliser le cahier de recommandations lors de la réalisation d'un espace d'activités à vocation logistique, pour les acteurs n'ayant pas de référentiel en matière d'aménagement,
- repérer au sein du guide les recommandations particulières concernant les risques et l'accès à l'eau, véritable plus value de ce cahier d'aménagement, pour les acteurs ayant déjà un référentiel.

E. La performance économique des espaces logistiques

Objectifs :

- Permettre aux pôles logistiques de la Seine-et-Marne de s'approprier les axes d'engagements et de pouvoir les décliner de manière opérationnelle selon leurs problématiques propres.
- Travailler par pôles logistiques (5 pôles identifiés) sur les opérations qui pourraient être menées.
- Se positionner clairement sur la nature du soutien qui peut être apporté par axe d'engagement.
- Organiser une structure et une gouvernance de pilotage de l'ensemble des axes d'engagement du schéma, pour en assurer sa mise en œuvre et son suivi.

II. Les engagements spécifiques des acteurs publics

A. Les engagements du Département

Afin de mettre en œuvre le schéma départemental de la logistique, le Département s'engage à :

- Accompagner, dans le cadre de ses politiques territoriales, les collectivités pour la définition de schémas de secteur (un premier schéma de secteur sera subventionné dans le cadre du CLAIR en cours d'élaboration sur la zone de Montereau),
- Accompagner des projets vers le transfert modal (ex : port de Montereau),
- Intervenir dans le cadre des procédures d'urbanisme réglementaire (SCOT, PLU) afin de proposer des orientations du schéma départemental en amont des procédures,
- Accompagner des projets de création ou de requalification de zones d'activités en coordination avec les autres services du Département (DPR, DEE, DT...) afin de faire monter en gamme les zones d'activités logistiques,
- Mettre à disposition des porteurs de projets, les aides de droit commun.

B. Les engagements de l'Agence de développement économique du Département : Seine-et-Marne Développement.

Seine-et-Marne Développement participe à la mise en œuvre du schéma départemental de la logistique en s'investissant plus particulièrement dans :

- le renforcement du positionnement de la Seine-et-Marne en développant l'animation économique concernant cette filière :

Il s'agira :

- d'identifier et de qualifier les espaces d'accueil à vocation logistique, de préciser la base de données existante, en rajoutant des indicateurs comme les zones à prédominance logistique, et d'élaborer un focus cartographique sur les zones d'activités étant embranchées fer, par exemple.

- de renforcer l'action du club logistique de Seine-et-Marne en faveur de la promotion des acteurs de la filière Seine-et-Marnaise qu'ils soient de nature privée ou publique.

- le développement du marketing territorial vers des cibles nouvelles à valeur ajoutée :

Il s'agira de définir des cibles, de construire une base de données et de réaliser un plan médias (communiquer sur et promouvoir l'espace seine-et-marnais). Cette action peut-être également envisagée dans le cadre du Contrat de Développement Territorial de Sénart.

Une stratégie de communication sera mise en place pour initier de nouveaux marchés innovants (mettre en place un ensemble de formats d'animation pour sensibiliser les entreprises aux thématiques stratégiques : réunions, rencontres inter-filières, conseils, conférences).

C. En matière de prévention des risques et sécurité incendie, Service d'Incendie et de secours de Seine-et-Marne

D. Les engagements de la Région.

La Région compte jouer un rôle :

- de « bâtitseur » d'infrastructures à travers notamment le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. A la suite des Assises du fret et de la logistique organisées en juin 2011, la Région Île-de-France souhaite renforcer sa stratégie d'intervention en matière de fret. L'accélération des grands projets d'infrastructure positionnant l'Île-de-France au cœur des échanges internationaux est d'ailleurs l'un des grands objectifs. Cet objectif, qui concerne, à titre principal, les réseaux ferroviaires et fluviaux, sera un des axes majeurs du prochain contrat de projets.
- « d'accompagnateur » des initiatives départementales et locales pour la logistique urbaine, notamment à partir du PDUIF en vigueur, puis du PDUIF révisé.

Dans le cadre du PDUIF révisé, la politique régionale en matière de fret s'appuie sur 4 grands axes :

- Mettre progressivement en place une politique de préservation et d'aménagement des sites logistiques et remettre sur le marché les sites dégradés ou vieillissants,
- Améliorer la gestion des flux dans les zones urbaines denses en favorisant l'harmonisation des pratiques et des réglementations, pour aboutir à la réalisation d'une carte des itinéraires privilégiés pour la circulation des poids lourds,
- Soutenir les entreprises qui souhaitent davantage utiliser les modes ferroviaires et fluviaux, favoriser la réalisation d'embranchements ferrés et fluviaux et de zones de transbordement privés, faciliter l'expérimentation de nouveaux services destinés à rendre plus efficaces les chaînes logistiques et à réduire leurs impacts sur l'environnement,
- Accompagner les Départements dans la réalisation de chartes marchandises.

Un rôle de diffusion des connaissances à travers le partage des études menées à une maille régionale en lien avec les professionnels et institutionnels du secteur. Pour cela la Région a lancé un centre de ressources et d'échanges destiné à informer les acteurs à travers la création d'un observatoire régional des marchandises, à organiser un espace de dialogue entre sphère publique et sphère privée, et à proposer du conseil en ingénierie pour favoriser le développement des services multimodaux.

Un rôle d'appui technique à des études menées localement pour favoriser la mise en perspective à une échelle régionale et la mise en cohérence avec des initiatives extra départementales

La Région apportera une subvention pour la mise en œuvre de la charte départementale à hauteur de 100 000€ pour financer particulièrement les mesures qui recouperont les expérimentations menés par le Département et le portage de l'aménagement de sites logistiques.

E. Les engagements des services de l'Etat.

1. Les engagements de la DIRECCTE, en matière d'emplois :

- Faciliter le développement de l'emploi dans la filière logistique
 - *développer des cadres d'échanges entre employeurs de la filière sur les questions de gestion des ressources humaines (par exemple, doter le club logistique départemental d'un volet emploi),*
 - *développer une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences à l'échelle de la filière (référentiels de compétences, cartographie des métiers, perspectives d'évolution quantitative et qualitative des métiers par territoire),*
 - *favoriser le développement de systèmes permettant la mutualisation d'emplois à temps partiel (par exemple, les groupements d'employeurs généralistes ou spécifiques),*
 - *donner la visibilité aux métiers de la filière (au travers notamment du service public seine-et-marnais de l'orientation),*
 - *élargir les cibles de recrutement des employeurs de la filière en mobilisant des outils de droit commun (MRS, POE,)*

■ Favoriser la sécurisation des parcours professionnels des salariés de la filière, notamment des salariés avec bas niveau de qualification :

- *faciliter la réalisation d'une cartographie de l'offre de formation existante et de ses lacunes en termes de besoins en compétences,*
- *construire des parcours de formation adaptés à chacun des métiers de la filière,*
- *cofinancer des parcours complets visant l'obtention de certification par les salariés concernés,*
- *appuyer le développement de formations au local et favoriser la mutualisation des lieux de formation,*

■ Améliorer les conditions de travail des salariés de la filière :

- *favoriser la prévention des risques et notamment celui lié aux troubles musculo-squelettiques,*
- *favoriser l'amélioration de la prise en compte de la santé au travail des salariés intérimaires intervenant dans la filière (notamment rapprochement des services de santé au travail des entreprises utilisatrices et des entreprises d'intérim),*

■ Accompagner / favoriser le développement économique de la filière : Sur ce volet, la DIRECCTE conduit pour 2012, la réalisation d'une monographie de la filière de laquelle débouchera un plan d'actions spécifique.

- *la DIRECCTE interviendra plus particulièrement en appui au développement de la démarche GPEC, par le cofinancement d'actions de formation qualifiantes ou certifiantes pour la filière, ou encore au développement de la filière pour le territoire de Sénart au travers de l'appel à projet « Grand Paris ».*

2. Les engagements de la DDT, en matière de planification & d'urbanisme :

■ Accompagner et conseiller les collectivités dans l'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale :

- *anticiper les projets d'implantation logistique sur un territoire par une définition et une répartition de la destination des sols,*
- *contribuer à la prise en compte des enjeux logistiques et de déplacements dans le cadre de la politique économique et, en particulier, la création ou la mutation des zones d'activités,*
- *proposer des solutions règlementaires et juridiques pour les schémas de cohérence territoriale devant être mis en conformité avec des documents supérieurs (SDRIF, Charte de PNR,...).*

- Apporter un appui technique aux collectivités dans l'analyse et l'adaptation des règlements locaux d'urbanisme :
 - *en amont des projets d'implantation logistique, contribuer à l'évolution du document d'urbanisme local dans le respect des documents d'urbanisme supérieurs et des procédures,*
 - *proposer des alternatives réglementaires et juridiques, (déclarations de projet, déclarations d'utilité publique, contrats de développement territorial dans le cadre du Grand Paris, ...).*
- Conseiller les porteurs de projets dans l'adaptation aux règles locales d'urbanisme :
 - *analyse des projets au regard de l'ensemble des contraintes urbanistiques et environnementales,*
 - *préconisation d'adaptations aux contraintes identifiées.*

III. Application et suivi de la Charte

Le comité de pilotage qui a suivi les différentes phases de l'élaboration du schéma départemental de la logistique est pérennisé.

Il est composé de représentants du Conseil général, de Seine-et-Marne Développement, de représentants de la Région, de représentants des services de l'Etat, ainsi que de représentants du SDIS.

Il se réunira au moins une fois par an afin de faire un bilan des actions mises en œuvre et éventuellement réorientera les actions si nécessaire.

La Charte n'a pas de portée juridique et ne peut s'imposer aux documents d'urbanisme locaux.

Cependant, le Département dans le cadre de son implication dans les documents d'urbanisme essaiera de faire valoir les orientations fortes du schéma, plus particulièrement au travers de son guide de recommandations pour l'aménagement ou la création de zones d'activités.

Par ailleurs, tout acteur, public ou privé, qui partage les objectifs de cette charte est invitée à rejoindre le Département à cette démarche, dont l'objectif principal est la mise en œuvre d'une stratégie permettant la valorisation de la filière, dans une logique de meilleure organisation de l'espace et d'identification du Département comme porteur d'une logistique à plus value.

Melun, le

Les acteurs publics

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Pour le Département Le Président | Pour l'Etat Le Préfet |
| Pour le SDIS | Pour la Région |
| Pour SMD | |